Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 056-200055952-20260204-2026_023_DEL-DE

Theix Noyalo TEIZ NOALOU

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 4 février 2026

L'an deux mil vingt-six, mercredi 4 février à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal de Theix - Noyalo, légalement convoqués le 27 janvier 2026 se sont réunis à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christian SEBILLE, Maire

Etaient présents : M. Sébille, M. Antoine, Mme Catrevaux, M. Célard, Mme Coët, Mme Delourme, M. Duranton, Mme Guilbaud, Mme Guillou, Mme Houssaye, Mme Jehanno, Mme Kéryjaouen, Mme Le Bodic, Mme Lecomte Durouil, Mme Legendre, Mme Le Luherne, M. Le Pahun, M. Mouaci, Mme Le Mouël, Mme Maillot, Mme Quintin, M. Quistrebert, Mme Rebout, M. Rouault, M. Stevant, M. Thébaut, M. Valiente.

Absents ayant donné pouvoir :
Monsieur Groyer à Monsieur Sébille
Madame Guillerme à Monsieur Thébaut
Madame Pasquier à Madame Lecomte Durouil

Absents :
Madame Ikram El Adib
Madame Anne-Marie Le Floch

Secrétaire de séance : Monsieur Duranton

Nombre de conseillers en exercice : 32

Nombre de conseillers présents : 27

Absents : 2

Nombre de pouvoirs : 3

Votants : 30

2026-02-04- N°EJ 023/2026 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR UN VOYAGE PEDAGOGIQUE – ECOLE SAINTE-CECILE 2026

Madame KERYJAOUEN expose le bordereau suivant

Par courrier en date du 18 décembre 2025, la Cheffe d'établissement de l'école Sainte-Cécile a sollicité la commune pour l'obtention d'une participation financière dans le cadre de l'organisation d'une classe de découverte.

Ce projet pédagogique, à destination des élèves de CM2, a pour destination la Normandie et s'articule autour de quatre dominantes : le patrimoine et l'histoire (notamment la Seconde Guerre mondiale), l'éducation artistique, les sciences expérimentales et la maîtrise de la langue.

Le séjour est prévu pour une durée de 4 jours, du 7 au 10 avril 2026.

Conformément à la politique de soutien aux projets scolaires menée par la municipalité, il est proposé de renouveler l'aide financière accordée les années précédentes. Le montant de cette participation est fixé à 100 € par enfant domicilié sur la commune de Theix-Noyalo.

Au vu de la liste des effectifs transmise par l'établissement, 32 élèves résidant sur la commune sont éligibles à ce dispositif pour l'année scolaire 2025/2026.

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 056-200055952-20260204-2026_023_DEL-DE

Le montant total de la subvention s'élève donc à :
32 élèves x 100 € = 3 200 €.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer pour valider ce soutien financier.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité (une voix contre Mme Le Mouel),

APPROUVE le versement d'une subvention de 3 200 € à l'école Sainte-Cécile pour l'organisation de la classe de découverte en Normandie prévue en avril 2026.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Affiché le :

A Theix-Noyalo, le 4 février 2026

Le Maire,

Christian SEBILLE